



## IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES  
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2024

# PATHOLOGIES PRIMAIRES RECONNAISSANCE DES FISSURES - L'HUMIDITÉ, REMONTÉE CAPILLAIRE

## OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Appréhender les pathologies des fissures et de l'humidité en générale, condensation, remontée capillaire, loi de Jurin, infiltration. Réaliser un audit sur des biens immobiliers, utile dans l'appréciation de la valeur d'un bien.
- ✓ Assurer son rôle d'expert et de conseil auprès de sa clientèle en portant à sa connaissance les troubles identifiés, les conséquences sur la valeur.

**PÉDAGOGIE : Madame Dominique BOUSSUGE est PATHOLOGISTE - EXPERTE TECHNIQUE & SCIENTIFIQUE BATIMENTS & OUVRAGES D'ART à l'Institut International des Experts.**

## PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

### RECONNAITRE ET REMEDIER AUX DIFFERENTES FISSURES

- La norme des fissures
- La reconnaissance de la dangerosité d'une fissure
- Les causes d'une fissure structurelle
- Les fissures de dilatation de matériaux en extérieur des bâtis
- Les fissures de dilatation de matériaux en intérieur des bâtis
- Les fissures de carrelage

### RECONNAITRE LES INFILTRATIONS, LA CONDENSATION, LES MONTEES DE NAPPE PHRÉATIQUE, LES INONDATIONS, LES REMONTÉES CAPILLAIRES

- La reconnaissance entre remontée capillaire et loi de Jurin
- Les désordres de la loi de Jurin

- Les désordres de remontées capillaires
- Les champignons cryptogamiques
- Les désordres de montée de nappe phréatique
- Les inondations et les dégâts invisibles du bâti
- Les infiltrations et condensations intérieures
- La condensation et le point de rosée
- Les infiltrations de toiture
- Les infiltrations dans les salles d'eau
- Le tuilage des parquets

### QCM

## GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : [organismeformation@adnov.fr](mailto:organismeformation@adnov.fr)

POUR PLUS D'INFORMATIONS,  
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



**DURÉE :** 7h de formation à distance.



**COÛT DE LA FORMATION :** 492€ TTC soit 410€ HT par participant.



**PUBLIC CONCERNÉ :** Négociateurs et experts en évaluation immobilière ou tous acteurs de l'immobilier  
15 participants maximum.



**PRÉREQUIS :** Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



**MOYENS TECHNIQUES :** Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :** Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



**MÉTHODES D'ÉVALUATION :** Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



**MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :** Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT  
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.  
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.  
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis. La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.